

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

PROCEDURE ADAPTEE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

FINISTERE

PLEYBEN

Fourniture, livraison et montage
du mobilier des nouveaux locaux de
l'école primaire publique de PLEYBEN
(site élémentaire)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

MERCREDI 22 AVRIL 2015, à 16 H 00

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE PLEYBEN

Place Charles de Gaulle

29190 PLEYBEN

Tel 02 98 26 68 11 Fax 02 98 26 38 99

commune-de-pleyben@wanadoo.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne :

La commune de Pleyben (29190) pour la

Fourniture, livraison et montage du mobilier des nouveaux locaux de l'école primaire publique (site élémentaire)

Délai d'exécution du marché : Les équipements mobiliers faisant l'objet du présent marché devront être livrés et installés dans les nouveaux locaux de l'école primaire publique de PLEYBEN (site élémentaire) entre le 6 et le 13 juillet 2015.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1A - ETENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.
Modalités d'attribution : entreprise(s) séparée(s) ou groupée(s) solidaires(s).

2.1B - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

R.C. - le présent Règlement de la Consultation

A.E. - Acte d'Engagement

2.2 - DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Sans objet.

2.2-1 MESURES PARTICULIERES

Sans objet

2.3 - VARIANTES ET OPTIONS

Sans objet particulier.

2.4 - MODE DE REGLEMENT

Les paiements seront effectués par virement après émission d'un mandat administratif.

2.5 - DELAI D'EXECUTION

Les équipements mobiliers faisant l'objet du présent marché devront être fournis et installés dans les nouveaux locaux de l'école primaire publique de PLEYBEN (site élémentaire) entre le 6 et le 13 juillet 2015.

2.6 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Sans objet.

2.7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé dans le dossier de consultation (acte d'engagement) à QUATRE VINGT DIX JOURS (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.8. - PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS

Sans objet.

2.9 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE

Sans objet.

2.10 - MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA SANTE

Sans objet.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de dossier de marché, le bordereau des prix et le règlement de la consultation sont téléchargeables sur les sites :

<http://www.e-megalisbretagne.org> ou <http://amf29.asso.fr/>

ou transmis gratuitement par courriel aux candidats qui en feront la demande.

Le candidat est informé que l'administration demande de conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : *Euro*.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.
Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Le dossier à remettre par chaque candidat contiendra les pièces suivantes :

Le projet de marché comprenant :

- Le document intitulé « Dossier de marché » daté et signé par le candidat ou son représentant qualifié. Eventuellement, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter

**ATTENTION : SI LE DOSSIER DE MARCHÉ EST NON COMPLÉTÉ ET NON SIGNÉ,
L'OFFRE SERA ÉLIMINÉE**

- Le Bordereau des prix suivant le quantitatif fourni par le maître d'ouvrage, rempli par le candidat,
- Les fiches techniques de tous les mobiliers et produits présentés dans l'offre,
- Les références des 3 à 4 dernières années concernant des opérations de même nature et d'importance similaire réalisées par le candidat.

NOTA : l'offre de chaque entreprise devra porter sur l'ensemble des prestations listées dans le quantitatif, par salle ou local. Une offre incomplète pourra être éliminée.

Remarques particulières :

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

ATTENTION :

Il est à la charge de l'entrepreneur de prévoir dans ses dépenses tout ce qui est compris pour une réalisation de la mission dans les règles de l'Art.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au code des marchés publics (C.M.P.)

Critères de classement des offres :

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Les candidats seront classés par ordre décroissant en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. **valeur technique (A)** (40% de la note globale soit 4 points sur 10).

La pondération est exprimée en points maximum. Chaque catégorie désignée ci-dessous sera appréciée en appliquant aux points maximum desdits éléments les coefficients suivants :

- *Très satisfaisant : 100% des points maximum*
- *Satisfaisant : 80% des points maximum*
- *Moyennement satisfaisant : 50% des points maximum*
- *Insatisfaisant : 10% des points maximum*

2. **prix des prestations (B)** (60% de la note globale soit 6 points sur 10).

Chaque offre recevra une note obtenue par la formule suivante :

$$\frac{\text{Montant HT de l'offre la plus basse} \times 100}{\text{Montant HT de l'offre jugée}} = \% \times 6 \text{ points}$$

La Maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de demander des sous-détails de prix aux entrepreneurs dans le cadre de l'analyse des offres.

Suivant les termes de l'article 35.II.5 et 6 le maître d'ouvrage se réserve le droit de recourir aux procédures négociées.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Pour la présente opération les offres seront remises par support papier.

**Les offres des candidats devront être remises à la Mairie de PLEYBEN,
avant le MERCREDI 22 AVRIL 2015 à 16 H 00**

Elles seront envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception, ou pli type Chronopost ou déposés contre récépissé suivant le détail ci-dessous :

Adresse de remise des plis :

**MAIRIE DE PLEYBEN
Place Charles de Gaulle
29190 PLEYBEN**

Enveloppe extérieure portant la mention :

Marché passé par la commune de PLEYBEN

**« Fourniture, livraison et montage du mobilier des nouveaux
locaux de l'école primaire publique »**

NE PAS OUVRIR AVANT LA SCEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Cette enveloppe doit impérativement contenir, sous peine de nullité, les justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats.

Le non respect de ces formalités peut rendre la candidature irrecevable, dans ces conditions l'offre n'est pas analysée, et elle est retournée à l'entreprise.

Cette enveloppe contient également l'offre avec les pièces suivantes datées et signées : - l'acte d'engagement et cahier des clauses techniques particulières, datés et signés avec le cachet de l'entreprise)

- le bordereau des prix rédigé par le candidat, daté, signé et comportant le cachet de l'entreprise,

- le mémoire technique - mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur envisage d'adopter pour l'exécution de la mission, le calendrier d'exécution - les observations éventuelles du candidat

Toute offre arrivée hors délais sera considérée comme nulle.

Les plis hors délais seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est rappelé que le candidat doit prendre toutes les précautions nécessaires afin que son pli soit remis avant l'heure et la date limite.

Les offres ne pourront être admises ni par télécopie, ni par télex.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite (par fax ou messagerie) à :

Patrick BERRE, Directeur Général des Services de la Mairie de Pleyben

Téléphone : 02 98 26 72 91 - mail : patrick.berre@mairiepleyben.fr

Toute entreprise est priée de signaler dans les 48 heures à dater de la réception du dossier, toutes anomalies ou pièces manquantes, aux services indiqués ci-dessus.

Passé ce délai, le dossier est considéré comme complet et sans observation.

Voies et délais de recours

-Instance chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, 35 000 Rennes - Tél 02 99 29 42 42 - Fax: 02 99 33 06 88

Précisions concernant l'introduction des recours: - par référé pré-contractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L 551-1 du Code de Justice Administrative - par requête dans les formes et le délai de 2 mois mentionnés aux articles R 411-1 à R 4217 du Code de Justice Administrative.

- par requête pour le recours de pleine juridiction formé contre la validité du contrat ou certaines de ses clauses qui en sont divisibles dans le délai de 2 mois à compter de la parution d'un avis d'attribution annonçant la conclusion du marché dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007 n°291545 "société Tropic travaux signalisation "

LE MAITRE D'OUVRAGE
Le Maire de PLEYBEN,



Mme. Annie LE VAILLANT